

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris le 30 septembre 2021

### L'Union sociale pour l'habitat, les caisses d'assurance retraite, la DGCS du ministère des Solidarités et de la santé et la Banque des Territoires ont remis les prix de la 5<sup>ème</sup> édition du Concours « Hlm, partenaires des âgés »

L'Union sociale pour l'habitat, les caisses de retraite, la Direction générale de la cohésion sociale et la Banque des Territoires ont primé 4 lauréats à l'occasion de la cinquième édition du concours « Hlm, partenaires des âgés ». La remise des trophées s'est déroulée à Bordeaux, le mercredi 29 septembre 2021 lors du 81<sup>ème</sup> Congrès Hlm.

Ces prix récompensent les organismes Hlm qui se sont distingués par des actions et des réalisations remarquables en faveur des âgés, dans le cadre de l'adaptation des logements au vieillissement, du maintien à domicile, du développement des nouvelles technologies, du repérage des fragilités et de la lutte contre l'isolement, et plus largement dans le cadre de démarches globales multidimensionnelles.

Les lauréats sont pour chaque catégorie :

**1- Développer une démarche structurante en faveur de l'accompagnement du vieillissement : disposer d'une stratégie globale de prise en compte du vieillissement** en vue de couvrir les champs utiles pour anticiper et répondre aux besoins des locataires âgés

Lauréat : NEOLIA

Démarche : démarche globale « bien vieillir à domicile »

*Cette catégorie récompense d'un prix de 10 000 euros la meilleure stratégie globale qui prend en compte de manière spécifique les besoins liés au vieillissement.*

**2- Apporter une réponse aux besoins liés au vieillissement : favoriser le maintien au domicile** en développant une offre d'habitat adapté.

Lauréat : BRETAGNE SUD HABITAT

Opération : Village intergénérationnel de Lanvaux

*Cette catégorie récompense d'un prix de 10 000 euros la meilleure opération d'habitat adapté qui prend en compte de manière spécifique les besoins liés au vieillissement.*

**3- Repérer et lutter contre les fragilités ainsi que l'isolement social** des locataires âgés.

Lauréat : ICF LA SABLIERE

Action / Démarche : Résidence Queneau en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) de La Chapelle Evangile

*Cette catégorie récompense d'un prix de 10 000 euros les actions visant à renforcer le lien social et à repérer les locataires âgés fragilisés.*

**4- Le prix « Coup de Cœur »** -laissé à la discrétion des membres du Jury parmi les réalisations candidatées au titre des trois catégories précédentes.

Lauréat : OPAC DE SAONE ET LOIRE

Opération / Action / Démarche : démarche globale OPAC'Care- Catégorie Stratégie globale de prise en compte du vieillissement

*Le coup de cœur récompense d'un prix de 2 000 euros les actions / opérations / démarches issues d'une des trois catégories précédentes.*

Le jury est composé de 13 personnes qualifiées désignées par les partenaires du prix, présidé par Luc Broussy, président de la filière nationale de la Silver Economie et ancien conseiller en charge des Personnes âgées et de l'Autonomie auprès de François Hollande.

Le président du jury, ainsi qu'Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat, Stella Delouis, présidente de la CASS de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (pour l'Assurance retraite) & Benoit Combes, directeur adjoint de la MSA Gironde, Pierre Laurent, directeur du développement de la Direction des prêts à la Banque des Territoires, ont souligné la grande qualité des 31 projets candidats à cette 5<sup>ème</sup> édition.

**Pour en savoir plus : <http://www.hlm-partenairesages.fr/>**

**Contacts presse :**

- DGCS : Chimène Mandrin – [chimene.mandrin@social.gouv.fr](mailto:chimene.mandrin@social.gouv.fr) - Tél. : 01 40 56 82 03
- USH : Joachim Soëtard / Sarah Cassone / Alice Delalande-Grapinet – Tél. : 01 40 75 52 56 ou 07 64 57 85 66  
[@UnionHlm](https://www.facebook.com/UnionHlm)
- L'Assurance retraite : [presse@cnav.fr](mailto:presse@cnav.fr)
- MSA : Géraldine Vieuille - [vieuille.geraldine@cmsa.msa.fr](mailto:vieuille.geraldine@cmsa.msa.fr) - Tél. : 01 41 63 72 41
- Banque des Territoires : Isaline Ollivier – [isaline.ollivier@caissedesdepots.fr](mailto:isaline.ollivier@caissedesdepots.fr) - 01 58 50 23 07

**L'Union sociale pour l'habitat** représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 593 opérateurs Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2020, les organismes Hlm ont mis en chantier 70 500 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,7 millions de logements locatifs et 0,35 million de logements-foyers et logent environ 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : 14 800 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés.

**Pour en savoir plus : [www.union-habitat.org](http://www.union-habitat.org)**

**L'Assurance retraite et la MSA** s'engagent dans le cadre de leur convention « la Retraite pour le bien-vieillir » à développer les résidences autonomes adaptées au vieillissement, notamment en participant au financement de leur construction, de leur rénovation et de leur équipement. Les aides des caisses de retraite dépendent de la nature des travaux et se présentent sous la forme de subventions ou de prêts sans intérêt. En 2020, 84 projets ont été soutenus par l'Assurance retraite et plus de 46 millions d'euros de prêts à taux zéro ont été accordés pour financer les lieux de vie collectifs.

L'Assurance retraite (Cnav, Carsat, CGSS, CSS) gère la retraite du régime général ainsi que la retraite de base et la retraite complémentaire des travailleurs indépendants

La MSA est l'organisme de protection sociale obligatoire du secteur agricole.

**Pour en savoir plus : [www.pourbienvieillir.fr](http://www.pourbienvieillir.fr)**

Créée en 2018, **la Banque des Territoires** est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

**Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.**

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) | [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

**La direction générale de la cohésion sociale (DGCS)** est une direction d'administration centrale, qui coordonne et met en cohérence, dans une approche préventive et intégrée, sept politiques publiques thématiques :

- Prévention et lutte contre les exclusions et la pauvreté, inclusion sociale et insertion des personnes en situation de précarité ;
- Hébergement et accès au logement des personnes sans abri ou mal logées ;
- Autonomie des personnes handicapées ;
- Autonomie des personnes âgées ;
- Politique familiale et protection de l'enfance et des personnes vulnérables ;
- Droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes.

Et deux axes de travail transversaux :

- Financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Définition du cadre d'intervention des professionnels du travail social et de l'intervention.

[www.social.gouv.fr](http://www.social.gouv.fr)